

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025

La séance débute à 20h30 à la salle du Conseil de la mairie.

Présents : Pascal MICHAUX, Claude THIVANT, Julien BUVAT, Corinne CHAZEIX, Catherine FABRE, François GENIN (arrivé après le 2^{ème} point), Marc-Antoine SABATIER, Patrick BARANGER.

Excusés : Joëlle NEYRIAL (pouvoir à Corinne CHAZEIX), Nathalie RAOUL (pouvoir à Patrick BARANGER)

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Murielle GAYDIER participe à la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

- ✓ Validation du PV de la réunion du 31 octobre 2024
- ✓ Adoption des restes à réaliser
- ✓ Adoption CFU (Compte Financier Unique) budget Commune et budget Eau
- ✓ Délibération actant les conclusions de l'étude et le programme de travaux du Schéma Directeur d'Eau Potable
- ✓ Délibération location terrain cadastré ZD74
- ✓ Délibération ONF parcelle 4 FS Douharesse/Rouchaube
- ✓ Questions diverses

➤ **Adoption du PV de la réunion du 31 octobre 2024**

Le PV est adopté à l'unanimité.

➤ **Restes à réaliser**

Un document est distribué en séance, avec les restes à réaliser concernant des projets d'investissement en cours :

Budget Commune	Recette	Dépense
Aménagement salle archives	13 000 € = subvention Département	
Travaux voiries	10 000 € = dotation Etat	
Travaux électriques Les Vergnes		4 300 €
Coffret électrique clocher basilique		8 654 €
TOTAL	23 000 €	12 954 €

Budget Eau & Assainissement	Recette	Dépense
Schéma Directeur de l'Eau	15 484 € = subvention Agence Eau 2 212 € = subvention Département	
Protection des sources d'eau	4 534 € = subvention Département	3 000 € = frais d'étude
Installation compteurs généraux d'eau	1 400 € = subvention Département	
TOTAL	23 630 €	3 000 €

Le Conseil valide à l'unanimité les restes à réaliser des comptes 2024.

➤ **Compte Financier Unique (=CFU)**

Un document présentant les comptes financiers de l'année 2024 est distribué en séance aux conseillers.

Le Maire et Murielle GAYDIER présentent les résultats pour l'année écoulée :

- ✓ Budget Commune
 - Pour la section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à **298 379 €**, pour 383 339 budgétés, et le total des recettes à **374 236 €**, pour 383 339 budgétés : l'exercice 2024 présente ainsi un excédent de **75 857 €** (pages 3 à 6).
 - Pour la section d'investissement le total des dépenses s'élève à **242 268 €**, pour 253 385 budgétés, et le total des recettes à **141 705 €**, pour 253 385 budgétés : l'exercice 2024 présente ainsi un déficit de **100 562 €** (pages 7 à 9).
Les principaux projets d'investissement concernés par les comptes 2024 sont les travaux de voiries, la 2^{ème} tranche de la réfection de l'éclairage du bourg et l'acquisition de plusieurs équipements (broyeur d'accotement, bétonnière, souffleur, aspirateur, réfrigérateur).
 - Le résultat de la section de fonctionnement à affecter est de 150 037 €, en ajoutant au résultat de l'année (75 857 €) le résultat antérieur (74 180 €). La proposition est d'affecter 101 714 € en recette d'investissement et le solde de 48 323 € en recette de fonctionnement au budget 2025 (page 10)

- ✓ Budget Eau & Assainissement
 - Pour la section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à **34 479 €**, pour 42 226 budgétés, et le total des recettes à **31 805 €**, pour 42 226 budgétés : l'exercice 2024 présente ainsi un déficit de **2 674 €** (pages 12 à 14).
 - Pour la section d'investissement le total des dépenses s'élève à **44 283 €**, pour 115 845 budgétés, et le total des recettes à **24 505 €**, pour 115 845 budgétés : l'exercice 2024 présente ainsi un déficit de **19 778 €** (pages 15 à 17).
Les principaux projets d'investissement concernés par les comptes 2024 sont les études pour la protection des sources et le Schéma Directeur de l'Eau.
 - Le résultat de la section de fonctionnement à affecter est de 9 537 €, en ajoutant au déficit de l'année (2 674 €) le résultat antérieur (12 212 €). La proposition est d'affecter la totalité en recette de fonctionnement au budget 2025 (page 18).

Le compte financier unique 2024 du budget Commune ainsi que celui du budget Eau & Assainissement sont validés à l'unanimité, le Maire ne prenant pas part au vote.

➤ **Schéma Directeur de l'Eau Potable**

Le Conseil a validé en décembre 2021 le lancement de l'étude du schéma directeur d'alimentation en eau potable, qui est un outil de programmation et de gestion, permettant d'identifier les problèmes et les besoins, trouver des solutions et programmer à l'avance les investissements.

La version finale du rapport a été délivrée à la commune en décembre 2024 par le cabinet SAFEGE : il est consultable par les conseillers en mairie. Néanmoins le tableau récapitulatif des travaux préconisés, représentant un total de 1 106 950 €, a été diffusé aux conseillers.

Après discussion, le Conseil acte à l'unanimité les conclusions du rapport.

➤ **Location de la parcelle cadastrée ZD74 (ex terrain GACON, rue de l'Ancien Moulin)**

En juin 2024, le Conseil a autorisé le Maire à signer une convention avec la société ALUNA VOYAGES pour la mise à disposition entre le 01/05 et le 31/10 du pré ex-Gacon, moyennant une redevance annuelle de 150€, afin d'y parquer les ânes utilisés par des randonneurs qui arrivent ou partent du bourg, ce qui permet de favoriser le séjour de clients dans les hôtels de la commune.

Le Maire propose le renouvellement de la convention pour l'année 2025 : la proposition est validée à l'unanimité.

➤ **Travaux forestiers proposés par l'ONF (= Office National des Forêts)**

En août 2024, le Conseil a validé une coupe sur la section d'Orcival, puis en septembre sur une parcelle de la section Rouchaube/Douharesse (parmi les 4 proposées).

L'ONF revient avec une proposition pour une des 3 parcelles non validées (4U), à savoir limiter la coupe à 1,15 ha de feuillus, avec une vente à l'entreprise MARCHEIX, pour un total de 9800€ avec les feuillus de la parcelle 1U.

La proposition est validée à la majorité : pour=8 voix - contre= 0 voix - abstention= 2 voix

➤ **Questions diverses**

- Le Centre de Gestion a informé la commune d'un projet de mutualisation pour une protection sociale santé complémentaire des employés communaux qui sera obligatoire en 2026. Le Conseil valide à l'unanimité la participation de la commune à l'appel d'offres qui sera lancé par le Centre de Gestion.
- L'agence Postale, fermée depuis début février, le restera jusqu'à fin mars pour cause d'arrêt maladie de l'employée.
- Pour information, une décision modificative budgétaire d'un montant de 3870€ a été prise par le Maire, afin de régulariser des emprunts du budget Eau de 2016.
- L'ONF a envoyé des photos d'arbres coupés sans autorisation dans la forêt des Bourelles.
- Le Maire informe le Conseil que la commune a contesté la facturation des frais de scolarité et de cantine pour l'année 2023, lors d'une réunion organisée le 12/02 avec la mairie de Rochefort et celle de St Pierre Roche.

Avant étude plus détaillée des comptes, les frais de scolarité ont déjà diminué, suite à la réunion, de 22316€ (soit 1593€ / élève) à 20440€ et les frais de cantine de 11478€ (sur une base de 10,73€ par repas) à 9200€.

Il est à noter que nous aurons 2 années à régler en 2025.

- Le SMCTOM Haute Dordogne (=Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) a présenté 2 rapports aux délégués des communes lors de la réunion du Comité Syndical du 17/10/2024 :
 - ✓ Le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
 - ✓ Le PLPDMA (= Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) pour la période 2024-2029

Ces 2 rapports ont été envoyés préalablement par courriel aux conseillers et n'ont pas suscité de question en réunion.

La séance est levée à 22h45